



Commission TAXE DE SEJOUR

COMPTE RENDU DE REUNION

6 mars 2026 à Beaulieu-sur-Dordogne

Présents :

- Alain SIMONET, Président Com Com MidiCo
- Jean-Pierre LASSERRE, Président PETR VDC
- Catherine LEJEUNE, conseillère syndicale
- Isabelle DUPRET, régisseur principal, Office de tourisme Vallée de la Dordogne
- Christine TERLIZZI, responsable moyens généraux OTVD
- Audrey BELPEUCH, directrice du PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne

Ordre du jour :

- Actualités fiscales – Numéro d’enregistrement
- Bilan détaillé 2025 et état des non-déclarations et non-paiements en cours
- Questions diverses

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des décisions prises par la commission ainsi que des échanges

Actualités fiscales – le numéro d’enregistrement

Mise en place par l’Etat d’une plateforme unique et centralisée : l’API meublés pour pallier les difficultés de contrôle des locations de courte durée.

Déploiement prévu pour mai 2026 mais possibilité de retard.

Le numéro d’enregistrement sera obligatoire pour toutes les locations meublées même les résidences principales.

Les démarches seront à effectuer directement sur la plateforme par les propriétaires (plus besoin de déclarer en mairie)

Les mairies et les collectivités auront un droit d’accès sur les données de leur territoire.

Pour les personnes mal à l’aise avec le numérique, il faudra les orienter vers les maisons France Services.

Modalités d’informations des hébergeurs

Une fois la plateforme opérationnelle :

- Envoi aux hébergeurs d’une newsletter par OTVD
- Réunions ou webinaires secrétaires de mairie + envoi PPT
- Refaire flyer guide hébergeur et info sur les sites internet

Bilan 2025

Hausse du nombre de lits touristiques par rapport à 2024 : 13 542 lits.

Attention le bilan présenté ne reflète pas encore l’intégralité du produit 2025 : Encore bcp d’hébergeurs n’ont pas déclarés ni réglés la Taxe.

Globalement le nombre de nuitées est relativement stable, par contre en baisse au niveau des chambres d’hôtes au profit des meublés.

Forte hausse au niveau des campings que ce soit en termes de nuitées ou en termes de produit.

Produit global en hausse. (hausse des tarifs de TS en 2025)

Augmentation constante du nombre de meublés de tourisme.

Le produit de cette année 2025 pas encore consolidé est déjà en hausse par rapport à 2024.

RETOUR SUR LES HEBERGEMENTS NON A JOUR DU REGLEMENT DE LA TAXE

- Ceux qui n'ont ni déclaré ni réglé
Listing fourni : 47 établissements
Certains peuvent avoir cessé leur activité et ne pas donner l'info
- Ceux qui ont déclarés mais pas encore réglés
Environ 6 suivant listing de la régie.

Il est proposé de reconduire pour l'année 2025 la procédure de taxation d'office,
de prendre comme base 90 jours d'hébergement X capacité totale X 0.90cts.
Un courrier de mise en demeure précisera le montant de la taxe encourue.
Une décision du Président du PETR est nécessaire.

Fin de la réunion